



Président Fondateur
Gustave CHARPENTIER
Président d'honneur
Pierre BOULEZ

**SAMUP : Syndicat des Artistes-Interprètes et Enseignants de La MUtique,
de La Danse, des Arts Dramatiques et des Autres Métiers Connexes du Spectacle
- Union Nationale SAMUP -**



Madame Rachida Dati
Ministre de la Culture
3 rue de Valois
75001 Paris

Le 01 mars 2025

Objet : Préavis de reconduction pour une période d'un mois de la grève à partir du 12 Mars 2025

Madame la Ministre,

Le 30 janvier 2025 a eu lieu la négociation sur les revalorisations salariales des personnels enseignants des deux Conservatoires Nationaux Supérieurs de Musique et de Danse. Le 14 janvier 2025, lors d'une réunion avec des enseignants, la direction du CNSMD de Paris aurait affirmé qu'il était « illusoire » d'espérer que les négociations salariales intègrent la reprise de l'ancienneté. Nous vous remercions d'avoir remis un peu de justice sociale dans nos secteurs d'activité en acceptant que ce secteur ait le choix individuel entre les deux propositions. Merci d'avoir accordé à l'expérience et à l'investissement des enseignants dans nos conservatoires cette revendication très attendue.

Il reste cependant une revendication tout aussi essentielle : l'harmonisation de la grille des salaires des assistants et des accompagnateurs avec la Fonction Publique Territoriale. Nous n'acceptons et ne comprenons pas la grille proposée actuellement à ces enseignants exerçant dans des établissements qui délivrent des diplômes de Licence/Master/Doctorat. La revendication est légitime car elle corrige l'erreur de l'organigramme de notre filière culturelle musicale. En effet un accompagnateur de conservatoire municipal peut avoir un statut individuel plus valorisant que son collègue au CNSMD de Paris ou de Lyon et de plus cela maintient toute une catégorie d'enseignants à un niveau de salaire inadéquat à leurs missions et qualifications.

Par le présent courrier, nous vous adressons un préavis de grève reconductible à compter du 12 mars 2025 pour tous les personnels enseignants des conservatoires nationaux de musique et de danse de Lyon et Paris (titulaires, stagiaires, contractuels de droit public comme de droit privé) jusqu'au 12 avril 2025.

Le SAMUP exige :

- L'augmentation de la grille des salaires afin de résorber des années de négligence et d'offrir des salaires à la hauteur des diplômes et missions exigés dans l'enseignement supérieur. Aucun enseignant recruté dans un conservatoire national supérieur ne doit

percevoir un salaire inférieur à celui correspondant à la meilleure grille d'un enseignant artistique de la fonction publique territoriale. **Soit la grille de PEA HC, INM sommital 826, à laquelle peuvent accéder un nombre non négligeable d'enseignants de la Fonction Publique Territoriale et dont seront privés en l'état l'intégralité des enseignants assistants et accompagnateurs dans les CNSMD.**

- La mise en place d'un déroulé de carrière qui prenne en compte les spécificités des métiers : Une grille moins longue et avec un avancement plus rapide. **La grille proposée actuellement dure 29 ans contre 23 ans et 6 mois pour une grille de PEA dans la Fonction Publique Territoriale.** Nous soulignons également que le corps pédagogique des CNSMD est exclusivement constitué de contractuels de droit public dont les retraites sont alignées sur le droit privé : calcul sur les 25 meilleures années de carrière.

Nous vous rappelons que les parties concernées ont l'obligation de négocier en y intégrant le SAMUP (représentatif alors qu'il est discriminé) pendant la durée de cette grève.

Nous nous tenons donc à votre disposition pour cette négociation ainsi que pour la rédaction et la signature d'un protocole d'accord garantissant l'ensemble des revendications.

Dans l'attente, veuillez recevoir, Madame la Ministre, nos salutations syndicales.

Pour le SAMUP François Nowak



Secrétaire général du SAMUP